



Dans ce numéro

Actualités sur le site de Grandchamp 1
Inscription sur les listes électorales avant le 31 mars 2019 1
Grand débat national1
AME de Condé sur Vesgre2
Ramassage des déchets verts2
Ramassages des encombrants 2
Distribution des sacs des déchets verts 3
Risques numériques3

Actualités sur le site de Grandchamp

- Flash-infos
- Compte-rendu du conseil municipal du 1er février 2019
- A Houdan formation générale BAFA du 3 au 10 mars 2019

Inscription sur les listes électorales avant le 31 mars 2019

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales ou modifier leur inscription doivent déposer leur demande à la mairie avant le 31 mars 2019 au plus tard. Vous devez vous munir de votre CNI, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur.

Les jeunes majeurs, inscrits d'office, sont encouragés à se présenter à la mairie pour s'assurer que leur inscription a bien été prise en compte.

Date des prochaines élections européennes le dimanche 26 mai 2019.

Grand débat national

Plus de renseignements sur <u>le grand débat national</u>

Apporter votre contribution à la réflexion collective sur la plateforme « Bienvenue sur l'espace de contributions »

AME DE CONDE SUR VEGRE

Association Mémoire et Environnement (AME) vous propose :

• De mi-février à mi-avril, le comptage des batraciens au batracoduc du Gué Porcherel à Condé sur Vesgre.

L'association AME cherche des bénévoles. Cette activité est intéressante pour les enfants pendant les vacances !

 le 10 mars, stage d'osier vivant. Apprendre trois techniques de plessage d'une haie. De 9 h 30 à 16 h 30, jardin-verger de Condé. Route de Nogent-le-Roi. Inscription obligatoire.

Pour inscriptions et renseignements complémentaires, contacter Claudette Petitjean au 06 03 51 19 23.

Vous pouvez également consulter le blog de l'association



Communiqué de presse

Programme

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets végétaux aura lieu du lundi 1er avril au lundi 9 décembre 2019

RAMASSAGES DES ENCOMBRANTS

Le 22 mai et le 20 novembre 2019

DISTRIBUTION DES SACS DES DECHETS VERTS

Aura lieu le samedi 16 mars et le samedi 23 mars 2019 de 10 h à 12 h à la Mairie dans le garage.

En dehors de ces 2 dates, il n'y aura plus de remise de sacs en mairie.

Vous pouvez donner procuration à une tierce personne pour retirer vos sacs à votre place. La procuration doit être adressée par mail auprès du secrétariat de la mairie : gr78113@orange.fr

RISQUES NUMERIQUES : QUE FAIRE EN CAS D'ARNAQUE AU FAUX SUPPORT TECHNIQUE ?

L'arnaque au faux support technique est une escroquerie qui consiste à effrayer la victime afin de la pousser à contacter un prétendu support technique officiel. Un pseudo réparateur tente alors de la convaincre de le laisser prendre le contrôle de sa machine pour faire semblant de la lui dépanner alors qu'il lui installe des logiciels lui permettant d'accéder au contenu de l'ordinateur.

La victime peut être contactée par SMS, téléphone, courriel, messagerie instantanée, ou voir apparaître un message sur l'écran de son ordinateur, tablette ou smartphone qui lui signale un problème grave (panne, virus, licence de logiciel expirée...) et qui lui demande de rappeler un numéro de support technique semblant officiel, sous peine de perdre toutes ses données ou de ne plus pouvoir utiliser son matériel.

Comment se prémunir ?

- Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine;
- Tenez à jour votre antivirus et activez votre pare-feu. Vérifiez qu'il ne laisse passer que des applications et services légitimes;
- Évitez les sites non sûrs ou illicites (tels ceux qui hébergent des contrefaçons : musique, films, logiciels...) ou certains sites pornographiques qui peuvent infecter votre machine ou héberger des régies publicitaires douteuses ;
- N'installez pas d'application ou de programme « piratés » ou dont l'origine ou la réputation sont suspectes;
- N'utilisez pas un compte avec des droits « administrateur » pour consulter vos messages ou naviguer sur internet;

- N'ouvrez pas les courriels, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus, ou d'un expéditeur connu mais dont la structure du message est inhabituelle ou vide;
- Faites des sauvegardes régulières de vos données et de votre système pour pouvoir le réinstaller dans son état d'origine;

Sachez qu'aucun support technique officiel ne vous contactera pour vous réclamer de l'argent.

Que faire si l'on est victime ?

- Ne répondez pas aux sollicitations et n'appelez jamais le numéro indiqué;
- Conservez toutes les preuves (photographiez votre écran par exemple);
- Fermez le navigateur puis relancez-le sans restaurer la session. Au besoin, forcez la fermeture du navigateur (appuyez simultanément sur les touches Ctrl, Alt et Suppr, puis ouvrez le Gestionnaire de tâches, sélectionnez le navigateur et cliquez sur « Fin de tâche »).
 Supprimez les cookies et réinitialisez les paramètres;
- Désinstallez toute nouvelle application suspecte présente sur votre appareil;
- Faites une analyse antivirus approfondie de votre machine; Si un faux technicien a pris le contrôle de votre machine, désinstallez le protocole et/ou le programme de gestion à distance, et changez tous vos mots de passe. En cas de doute ou si vous n'arrivez pas à reprendre le contrôle de votre équipement par vous-même, vous pouvez faire appel à <u>un prestataire référencé sur cybermalveillance.gouv.fr;</u>
- Si vous avez fourni vos coordonnées bancaires ou de carte de crédit, faites opposition sans délai. Si un paiement est débité sur votre compte, exigez le remboursement en indiquant que vous déposez plainte et appelez votre banque ;

Si vous avez été contacté par un faux support technique, signalez les faits au support officiel concerné ainsi qu'aux services du ministère de l'Intérieur sur sa plateforme internet-signalement.gouv.fr;

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, ou en écrivant au procureur de la République dont vous dépendez. Faites-vous au besoin assister par un avocat spécialisé.

Le Maire